

VIII SPORTS

Les deux parties sont convenues:

1. De faciliter le développement des échanges sportifs sur la base du "Protocole d'entente sur les principes de la coopération dans le domaine des sports entre le Canada et l'URSS" en date du 1er janvier 1979, conclu entre le Ministère d'Etat de la Santé et du Sport amateur du Canada et le Comité pour la culture physique et les sports auprès du Conseil des Ministres de l'URSS, et sur la base d'autres négociations entre les organisations susmentionnées.

IX TOURISME

Les deux parties favoriseront le développement de relations touristiques entre les deux pays et accorderont toute l'aide possible aux touristes lors des voyages qu'ils feront pour mieux connaître le mode de vie et les intérêts professionnels et culturels des peuples des deux pays.

X ECHANGES DANS D'AUTRES DOMAINES

Les deux parties sont convenues:

1. De favoriser la coopération entre les associations à chartre; les organisations et institutions professionnelles des deux pays.
2. D'échanger, sur la base d'itinéraires prédéterminés, et d'un nombre convenu d'avance, des visites de rédacteurs, d'éditeurs, et de journalistes afin de se familiariser avec les industries de l'édition